



Wallonie

Commune de BERLOZ

## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Mme Marie-Rose QUENIS, demeurant rue Emile Muselle 58 à 4257 Berloz-Corswarem. Le terrain concerné est situé à la même adresse, et cadastré 3ème division, section B, n°342X.

Le projet consiste en la pose d'un enduit sur isolant en façades avant et latérale droite de l'habitation et présente les caractéristiques suivantes : dérogation au plan de secteur (actes et travaux non conformes à la zone agricole). L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté **DANS LE RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES**, durant la période d'enquête, à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz,

- pendant les jours d'ouverture de l'administration, et actuellement sur rendez-vous, auprès des services administratifs (019/33.99.99), de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- ainsi que les jeudis 3 et 10 décembre 2020 jusqu'à 20h00.

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Fauchet, conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, dont le bureau se trouve rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz - téléphone : 019/33.99.86 - courriel : [jocelyne.fauchet@berloz.be](mailto:jocelyne.fauchet@berloz.be).

**L'enquête publique est ouverte le lundi 30 novembre 2020 et clôturée le lundi 14 décembre 2020.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz,
- par télécopie au numéro 019/33.99.88,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [commune@berloz.be](mailto:commune@berloz.be),
- ou remises à la maison communale contre récépissé.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique porteront la mention : « enquête publique d'urbanisme QUENIS ».

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période, sur rendez-vous auprès de Mme Fauchet ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

**La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz, le lundi 14 décembre 2020 à 16h00.**

---

*Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.*

*Namur, le 22 décembre 2016.*

*Le Ministre-Président, P. MAGNETTE*

*Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal, C. DI ANTONIO*